Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 022-200095453-20261013-2026_49-DE

Bureau syndical
du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion
du Parc naturel régional Vallée de la Rance-Côte d'Emeraude

DELIBERATION N°2026-49 : RECRE EN HERBE 2026-2027 – NOUVELLE CANDIDATURE

Séance du 13.10.2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 13 octobre à 18h00, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Vallée de la Rance-Côte d'Emeraude, dûment convoqué s'est réuni à Dinan, sous la présidence de M. Didier LECHIEN.

Date de la convocation : 7 octobre 2026
Délégués votants : 11 Délégués présents : 9 (sur un total de 16 délégués en exercice)
Délégués ayant donné pouvoir : 2

Etat de la participation des délégués :

Entité	Titulaire	Présence
REGION BRETAGNE	Ancré CROCQ	Excusé
REGION BRETAGNE	Carole LE BECHEC	Présent(e) - visio
DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR	Solenn MESLAY	Présent(e)
DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE	Yann SOULABAILLE	Pouvoir à Didier LECHIEN
COMMUNAUTE DE COMMUNES COTE D'EMERAUDE	En attente de désignation	
DINAN AGGLOMERATION	Yann GODET	Présent(e)
SAINT-MALO AGGLOMERATION	Jean-Malo CORNEE	Excusé(e)
DINAN	Didier LECHIEN	Présent(e)
LANGUEDIAS	Romane FARAMIN	Pouvoir à Jean-Francis RICHEUX
LE MINIHIC-SUR-RANCE	Sylvie SARDIN	Excusé(e)
LE QUIOU	Arnaud CARRE	Excusé(e)
PLANCOET	Fabrice BEAUDUCEL	Présent(e)
PLEUDIHEN-SUR-RANCE	David BOIXIERE	Présent(e)
SAINT-LUNAIRE	Philippe ROULLE	Présent(e)
SAINT-PÈRE-MARC-EN-POULET	Jean-Francis RICHEUX	Présent(e)
SAINT-SAMSON-SUR-RANCE	Olivier JAVAUDIN	Présent(e)

Etaient présents également :
Agent du Syndicat mixte : Gildas CHENY, Directeur ; Carine LALLIER, Responsable administrative et financière ; Dominique MELEC, Directeur technique ; Michel MOREL, Communauté de communes Côte d'Emeraude (avec voix consultative)

Secrétaire de séance : Solenn MESLAY

Le Syndicat mixte du Parc a lancé, avec le soutien de la Région Bretagne via les fonds européens FEDER sur l'« Ingénierie d'accompagnement des projets d'amélioration de la résilience climatique des cours d'établissements scolaires », la deuxième édition de son appel à candidatures « Récré en herbe », destiné aux établissements scolaires et aux collectivités du territoire pour l'année scolaire 2026-2027.

Ce programme vise à coconcevoir et renaturer les cours de récréation afin de favoriser le bien-être des élèves, la biodiversité, l'adaptation au changement climatique et l'engagement citoyen local.
Pour cette deuxième édition, le Bureau a décidé de retenir les candidatures de 9 écoles.

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 022-200095453-20261013-2026_49-DE

Il est proposé au Bureau d'en retenir une 10ème, celle de l'école publique maternelle [illegible] Morvan.

Vu le CGCT,
Vu les statuts du Syndicat mixte Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Vallée de la Rance – Côte d'Émeraude,
Vu la délibération n°2025-04 du Comité syndical du Parc du 5 03 2025 : candidature à un appel à projets organise par la Région sur fonds Feder pour « l'ingénierie d'accompagnement des projets d'amélioration de la résilience climatique des cours d'établissements scolaires »,
Vu la délibération 2026-45 du Bureau syndical retenant la candidature de 9 écoles pour l'édition 2026-2027 de Récré en herbe,
Vu les modalités de l'appel à projets « l'ingénierie d'accompagnement des projets d'amélioration de la résilience climatique des cours d'établissements scolaires » présentées sur le site de la Région Bretagne et notamment son règlement selon l'arrêté du Président 24_FEDER_AAP_12 du 31 mai 2024,

Après en avoir délibéré, le Bureau syndical décide :

- De retenir pour l'appel à candidatures 2026-2027, la candidature de l'école précédemment citée,
- D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Président du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Vallée de la Rance-Côte d'Emeraude

Didier LECHIEN

Vote
Unanimité